

## **Conseil départemental Septième réunion ordinaire de 2016**

- Le **budget prévisionnel du Département reste contraint** pour 2017 : il conjugue une croissance des dépenses sociales et la baisse des dotations de l'Etat. Pour autant, Le Département n'augmente pas les impôts et restera en mesure de poursuivre ses investissements.
- Le Département **délègue la responsabilité des transports scolaires** à la Région Grand Est dès le 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'au 31 août 2017.
- Poursuite **du plan Très haut débit** pour tous : la phase 3 prend forme avec le FttH (fibre jusqu'à la maison).
- **Renforcement du partenariat avec la Chambre d'agriculture** de l'Aube : le Département soutient l'agriculture auboise malmenée, notamment par les crises météorologiques de 2016.

# Orientations budgétaires 2017

Pour l'année 2017, le **budget prévisionnel du Département s'élève à 328,7 M€.**

Ce budget est en baisse par rapport à 2016 notamment en raison du transfert du budget lié aux « transports scolaires et inter-urbains », deux missions qui seront sous la responsabilité de la Région Grand Est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Les prévisions budgétaires 2017

	Dépenses	Recettes
Investissement	53,9 M€	35,6 M€
Fonctionnement	274,8 M€	293,1 M€

### 1. Un contexte très défavorable aux Départements en 2017

Le Département doit faire face à une double difficulté sur laquelle il a de moins en moins les moyens d'agir : une baisse des recettes face une hausse des dépenses.

- **Des recettes en baisse**

- **Une baisse attendue :**

Nouvelle baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) accordée par l'Etat : - 4,2 M€ (à la différence du bloc communal, les Départements n'ont pas bénéficié d'une atténuation de cette baisse).

Depuis 2013, l'impact global de la baisse de la Dotation globale de fonctionnement pour l'Aube est estimé à 14,4 M€ cumulés, ce qui représente 23% de la DGF 2013 et 37% de l'autofinancement brut 2013.

- **De nouvelles baisses annoncées en fin d'année :**

- baisse du produit des amendes de police et radars: -10 000 €
- absence de revalorisation légale des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB): -0,6 M€
- perte de la dynamique de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- baisse de 11% de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : -0,7 M€
- baisse de 22% des compensations d'exonérations fiscales : -0,8M€
- s'y ajoute la baisse de -39,9% du Fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP): -1,5 M€ (hors budget).

Au global, le Projet de loi de finances devrait conduire à une baisse de recettes de 7,8 M€ en 2017 dans l'Aube.

- **Pas d'augmentation d'impôt**

Pour autant, le **Département souhaite maintenir pour la 7<sup>e</sup> année consécutive le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.** Le seul impôt sur lequel il serait en mesure d'agir n'augmentera donc pas.

- **Toujours plus de dépenses contraintes et incompressibles**

Les dépenses sont contraintes par des mesures nationales:

- obligations sociales : revalorisation d'allocations (RSA, loi vieillissement) ;
- mesures salariales (point d'indice, hausse de cotisations, etc): +1,1 M€ environ en 2017 ;
- dépenses courantes rigides dans le cadre de marchés en cours: fluides, énergie, entretien courant.

Il existe un **risque réel de tension sur la section de fonctionnement** rendant plus difficile l'autofinancement des investissements.

## **2. Poursuivre les premiers effets du plan de maîtrise de l'autofinancement**

Le Département intègre les premiers effets constatés commence du plan de maîtrise de l'autofinancement. Des effets qui seront constatés au moment de la clôture du budget.

Pour 2017, l'objectif du Département reste de poursuivre ses efforts dans la recherche permanente de l'efficacité et de la qualité de ses missions au coût le plus adapté.

Chacun participe à cet effort de maîtrise, **à l'exemple des établissements médico-sociaux.**

Le Département plafonne les taux d'évolution des dépenses autorisées à :

+ 0,8% pour les établissements relevant de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière

+ 0,25% pour ceux relevant d'autres conventions.

## **3. Le maintien de l'autofinancement qui doit permettre de conserver un bon niveau d'investissement**

Malgré ce contexte tendu et grâce aux efforts du plan de maîtrise, le Département devrait parvenir à maintenir sa capacité d'autofinancement à un niveau acceptable de 18,3 M€.

Cette somme doit lui permettre de **conserver une capacité d'investissement encore significative à 46 M€**, hors dette, pour soutenir de nombreux domaines :

- les routes,
- les collèges,
- l'aménagement numérique,
- les subventions d'équipement aux communes et intercommunalités...

## **4. Une dette qui reste maîtrisée**

L'encours de la dette est maîtrisé :

58 M€ en 2015 ;

61 M€ en 2016 ;

53 M€ anticipés en 2017 (hors emprunt d'équilibre).

Dans l'Aube, en 2016, **le stock de la dette par habitant s'élève à 184 €**, contre 573 € en moyenne dans des Départements de population équivalente (entre 250 000 et 500 000 habitants).

Le Département affiche une stabilité de la capacité de désendettement (nombre d'années nécessaires pour rembourser l'intégralité de l'encours par l'épargne brute) de 2,8 années anticipées en 2017 (comme 2016).

# Les transports scolaires et inter-urbains passent sous la responsabilité de la Région Grand-Est

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la responsabilité des transports scolaires et celle des transports inter-urbains seront transférées ensemble à la Région Grand Est.

Ce transfert :

- **entre dans le cadre de la réforme territoriale,**
- **doit se faire sans incidence sur le service rendu aux usagers aubois. Département et Région travaillent en parfaite intelligence pour assurer la transition.**

## 1. Un transfert de compétences ordonné par la loi NOTRe

Le Département et la Région **se mettent ainsi en conformité avec la loi NOTRe (7 août 2015)** qui porte sur la « Nouvelle organisation territoriale de la République ». Cette loi prévoit de transférer aux Régions la responsabilité des « transports inter-urbains » au 1<sup>er</sup> janvier 2017 puis, six mois plus tard, celle des « transports scolaires » au 1<sup>er</sup> septembre 2017. L'ensemble des budgets devant, quant à eux, être transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour faciliter les choses, au sein de la Région Grand Est, il a été décidé par les Départements de transférer ces deux types de transports à la même date : le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Pour cela, le Département doit déléguer cette compétence des « transports scolaires » à la Région jusqu'au 31 août.**

Ce transfert **ne concerne pas le transport spécial des élèves handicapés** vers les établissements scolaires, qui restera sous la responsabilité du Département.

## 2. Le transfert du budget

La Région Grand Est bénéficiera des moyens financiers qui sont liés à la compétence de ces deux types de transports (scolaires et inter-urbains) : **le budget de 13,9 millions d'Euros lui sera donc transféré par le Département au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**

Le Département supportera néanmoins sur son budget, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2017 (date de transfert légal de la compétence « transports scolaires » à la Région) les frais de rémunération des agents ainsi que les frais généraux liés à leur activité.

Ces sommes seront remboursées par la suite par la Région.

## 3. Le personnel et les locaux : 6 agents sous la responsabilité de la Région

Six agents de l'actuelle équipe « transports » du Département seront placés sous l'autorité fonctionnelle du Président du Conseil régional dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Ils resteront dans les locaux du Département jusqu'à ce que la Région les héberge dans ses propres locaux à Troyes. Un déménagement est envisagé au premier trimestre 2017.

#### **4. Minimiser les changements pour les usagers**

La Région poursuivra les engagements pris par le Département tant auprès des usagers que des transporteurs: il n'y aura donc pas d'incidences sur les tournées, sur les horaires ou sur les coordonnées téléphoniques et mail jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

**Les équipes du Département et celles de la Région travaillent en bonne entente afin que ce transfert se réalise sans impact pour les usagers aubois.**

# Plan Très haut débit pour tous : la phase 3 se dessine pour amener la fibre jusqu'à la maison.

Lorsque le **plan Très haut débit** du Département a été voté en mars 2013, il envisageait le déploiement de la fibre en plusieurs étapes :

- **La fibre jusqu'au cœur des villages (phase 1 et 2) :**
  - phase 1 (2014-2016) : montée en débit de 11 000 lignes téléphoniques sur 80 communes aubois ;
  - phase 2 (fin 2016-2017) : montée en débit prévue pour 30 000 lignes téléphoniques sur 150 communes.
- **La fibre jusqu'à la maison (phase 3) :**
  - phase 3 (2018-2025) : déploiement du FttH ou fibre « jusqu'à la maison ». Le Département avait prévu à l'origine un déploiement dans les dix communes de l'Aube, hors zone AMII<sup>1</sup>, les plus denses démographiquement afin d'intéresser les opérateurs. **Avec la création de la nouvelle région Grand Est, cette 3<sup>e</sup> étape doit être adaptée.**

Le Département poursuivra comme prévu ses investissements dans l'aménagement numérique, mais il ne sera plus seul : il accompagnera la montée en débit, en partenariat avec la région Grand Est et les intercommunalités que la Région a souhaité faire participer de façon uniforme dans tous les départements.

## 1. Une troisième phase en discussion

Depuis juin 2016, le projet THD (Très haut débit) a donné lieu à plusieurs réunions de travail et de concertation entre la région Grand Est et 7 Départements : Ardennes, Aube, Haute-Marne, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges.

Ce projet repose sur un Cadre unique territorial d'Aménagement numérique partagé par les différents Départements. Il a pour ambition de déployer la technologie FttH sur l'ensemble des lignes des Départements associés, hors zone AMII, dans un calendrier de 2018 à 2025.

Les modalités de financement, d'organisation et de gouvernance seront définies dans une convention de coopération entre la Région et les 7 Départements.

---

<sup>1</sup> Une zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) est une zone dans laquelle un appel est organisé dans le cadre du programme national « très haut débit ». Cet appel vise à recueillir les intentions d'investissement des opérateurs privés en matière de déploiement de réseaux de boucle locale à très haut débit à horizon de 5 ans, en dehors des zones très denses.

## 2. Le financement du projet

Le coût global estimé de ce projet sur la région Grand Est s'élève à 1.3 milliard d'euros.

Une somme prise en charge par les différents partenaires :

- 40%, soit 534 M€ pour l'opérateur
- 420 M€ par la Mission France Très haut débit
- 40 M€ par l'Europe, au titre du Feder
- 8 M€ par le Département de l'Aube
- 8 M€ par la Région Grand Est
- La région fera également appel au cofinancement des intercommunalités souhaitant bénéficier de la FttH, **à raison de 250 euros par prise, soit, pour les ECPI du département de l'Aube, 25M€.**

Ces chiffres seront redéfinis au moment du vote du projet.

Par ailleurs, le Département reste particulièrement vigilant à la reprise des investissements existants dans le déploiement du haut débit.

## 3. Le calendrier

- 2016 : définition du cahier des charges pour une Délégation de service public
- 2017 : procédure de recherche et de sélection du délégataire qui réalisera les travaux et commercialisera le FttH auprès des particuliers
- 2018 : études par le délégataire
- **2019 – 2020 : 1<sup>ère</sup> vague de travaux avec un objectif de mise en service de 25% des prises FTTH (hors zone AMII) dans chaque Département**
- 2021 – 2025 : généralisation des travaux sur le reste du département

## 4. Le Département toujours décisionnaire pour établir les priorités

Pour cette 3<sup>e</sup> et dernière phase, le Département continuera d'appliquer son principe de solidarité territoriale avec la « priorité aux plus mal lotis ». L'idée cette fois est donc de donner priorité aux communes rurales qui n'auraient pas bénéficié de la montée en débit lors des phases 1 et 2, et qui disposent d'au moins une ligne dont le débit est inférieur à 10 Mbit/s (d'après les données d'Orange).

En appliquant ce critère, cela concerne 119 communes auboises, soit 31 293 prises, qui représentent 31% des prises concernées par le projet FttH.

En cas de désistement de l'une des intercommunalités proposées, une liste complémentaire de 22 communes de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole a été dressée pour bénéficier des travaux si cette Troyes Champagne Métropole souhaite y contribuer.



## Au fil des rapports...

### Un partenariat avec la Chambre d'agriculture pour soutenir l'agriculture auboise

Pour faire face aux différentes crises qu'a connues le milieu agricole aubois en 2016, le **Département envisage de renforcer sur 2017 son partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Aube.**

Il prévoit ainsi d'apporter **une aide de 50 000 € au financement d'un poste à la Chambre d'agriculture** pour permettre une plus grande réactivité de cette institution auprès des exploitants agricoles fragilisés, sans pénaliser son budget.

Cet effort spécifique et ponctuel doit en effet permettre le travail d'accompagnement de la Chambre d'agriculture et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) au sein d'une cellule spécifique du dispositif REAGIR qui agit auprès des exploitants agricoles qui ne relèvent pas de Pôle Emploi.

Il s'agit ainsi **d'assurer le conseil et l'orientation auprès de ces exploitants** avec :

- l'examen de leurs droits,
- la mobilisation des dispositifs existants, dont le RSA,
- l'aide à la réorientation.

Ce financement exceptionnel pour 2017 sera imputé sur le budget de l'insertion professionnelle du Département au titre des actions collectives.

Le Département fait ainsi le choix d'apporter son soutien aux structures et aux dispositifs en place pour soutenir les publics fragilisés par des situations exceptionnelles.